



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux pensions**Premier rapport supplémentaire:
Nominations au Comité des pensions
du personnel du BIT
(Caisse commune des pensions
du personnel des Nations Unies)**

1. Conformément à l'article 3 du Règlement de la Caisse des pensions du personnel du BIT et à l'article 6 c) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, trois membres et trois membres suppléants sont nommés par la Conférence internationale du Travail, sur recommandation du Conseil d'administration, pour siéger au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies). A sa 253^e session (mai-juin 1992), le Conseil d'administration a décidé que les nominations au Comité des pensions devraient refléter une représentation tripartite.
2. Le mandat des membres et membres suppléants ci-après du Comité des pensions du personnel nommés par la Conférence expirera le 8 octobre 2001:

Membres:

M. W. Ringkamp (gouvernement, Allemagne)

M. J.-J. Oechslin (employeur)

M. M. Blondel (travailleur)

Membres suppléants:

M. R. Schibli (Suisse)

M. P. Simonsen (Danemark)

M. A. Young (Royaume-Uni)

3. Le groupe gouvernemental, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs du Conseil d'administration ont examiné des propositions concernant la prochaine série de nominations (pour la période allant du 9 octobre 2001 au 8 octobre 2004) afin que ces

noms puissent être soumis au Conseil d'administration lors de la présente session en vue d'une recommandation à la 89^e session (juin 2001) de la Conférence internationale du Travail. Deux membres (MM. Ringkamp et Blondel) et les trois suppléants se sont déclarés disposés à continuer à siéger au comité. Il est donc proposé de les reconduire pour une nouvelle période de trois ans. En ce qui concerne le membre employeur, le siège est devenu vacant après la démission de M. Oechslin. Le groupe des employeurs a proposé M. M. Barde (délégué des employeurs à la Conférence internationale du Travail) pour le prochain mandat de trois ans ¹.

4. En conséquence, la commission est invitée à recommander au Conseil d'administration de proposer la résolution suivante à la Conférence internationale du Travail pour adoption lors de sa 89^e session (juin 2001):

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail nomme au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), pour une période de trois ans prenant fin le 8 octobre 2004, les membres et membres suppléants ci-après:

Membres:

M. W. Ringkamp (gouvernement, Allemagne)

M. M. Barde (employeur)

M. M. Blondel (travailleur)

Membres suppléants:

M. R. Schibli (Suisse)

M. P. Simonsen (Danemark)

M. A. Young (Royaume-Uni)

Genève, le 19 mars 2001.

Point appelant une décision: paragraphe 4.

¹ Voir annexe.

Annexe

M. M. Barde

Né à Genève en 1942, M. M. Barde est titulaire d'une licence en droit et d'une maîtrise en relations internationales de l'Université de Genève, ainsi que d'un certificat de l'Institute of World Affairs (Connecticut, Etats-Unis). Editorialiste politique pendant plusieurs années au *Journal de Genève*, puis Attaché à la présidence du Comité international de la Croix-Rouge pendant cinq ans, il rejoint en 1975 la Fédération suisse des syndicats patronaux, où il occupe successivement les fonctions de secrétaire exécutif et vice-secrétaire général et, à partir de 1982, de secrétaire général, poste qu'il occupe encore à ce jour. Depuis 1982, M. Barde est aussi secrétaire général de la Fédération romande des syndicats patronaux. Il est en outre délégué employeur pour la Suisse à la Conférence internationale du Travail depuis 1995.